



CONVOCAATION

à la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 1^{er} février 2016, à 19h30, à l'Hôtel de Ville
41^{ème} SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

16-604

Interpellation, dont le traitement en priorité est demandé, du groupe PLR par **M. Christophe Schwarb et consorts**, intitulée « Temple du Bas : quel avenir ? » (Déposée le 27 janvier 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 1^{er} février 2016) :

« Le groupe PLR souhaite obtenir des informations claires sur les travaux qui seront effectués au Temple du Bas.

Selon les informations reçues à ce jour, le Temple du Bas fait l'objet d'une étude au sujet de travaux de réfection.

A ce jour, le Conseil général n'a toujours pas été saisi d'un rapport concernant le coût des travaux ni le début et la durée de ceux-ci.

Or il semblerait que le Temple du Bas ne peut plus être loué actuellement par les acteurs culturels habituels tels que la société de musique par exemple.

Compte tenu que les travaux ne sont pas encore planifiés et sachant qu'une saison culturelle commence en général en septembre pour finir en mai, ne serait-il pas possible de louer le Temple du Bas pour les saisons 2016-2017, voire 2017-2018 ?

Le groupe PLR souhaiterait également savoir si une utilisation du Temple du Bas peut malgré tout être mise en place pour l'année 2016 comme par exemple pour le NIFFF ? ».

Développement

Neuchâtel, le 27 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol